



Où est passé l'Agenda 21 de la commune ?

La lutte contre le réchauffement climatique passe par l'investissement de tous. L'implication des collectivités est indispensable, pour initier et accompagner les actions contribuant à la protection de la planète. Cet engagement passe par une politique de Développement Durable réfléchi et active, mise en œuvre par exemple à travers un Agenda 21 local *.

La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry s'est dotée en 2012 de cet Agenda 21 pour la période 2013-2017, élaboré en concertation avec la population. La mise en œuvre des 177 actions prévues a commencé dès le début 2013. Le premier bilan avec les habitants a eu lieu en décembre 2013.

Malheureusement, cet Agenda 21 exemplaire a complètement disparu depuis l'arrivée de la nouvelle majorité municipale.

Aucune politique de développement durable n'est perceptible actuellement alors qu'il aurait été simple de continuer le travail engagé.

Au moment où beaucoup de collectivités locales et de citoyens s'impliquent de plus en plus dans cette dynamique, il est regrettable que cet outil performant soit purement et simplement passé aux oubliettes.

Dernier exemple en date la future mairie, qui sera une vraie passoire thermique !

Aucuns travaux, permettant de rendre le bâtiment des années 70 exemplaire en matière énergétique, ne sont prévus. Aucune isolation des locaux ne sera engagée.

« Ce n'est pas utile, » selon le maire !

Malgré cette inertie municipale, RPA continuera à s'investir pour que le développement durable reste au cœur de la politique publique de notre commune.

RPA continuera à proposer des manifestations à l'image du Forum Climat, dans les mois et les années qui viennent.

* L'Agenda 21 de la commune a été distingué au Sénat (Ruban du Développement Durable 2013-2015) et par le ministère du Développement Durable (Label Agenda 21).

Climat : RPA en action !



C'était le 28 novembre 2015, à la veille de la COP21. RPA organisait le Forum "Climat, Tous acteurs".

Une centaine de personnes s'est rassemblée pour la planète à la base Seine-Ecole-Loisirs.

Expositions, conférence, débat citoyen, jeux, ont permis de mieux comprendre les enjeux de cette Conférence Climat. Chacun a pu percevoir les pistes d'actions à mettre en œuvre individuellement pour prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Merci aux citoyens mobilisés qui ont répondu présents à un moment crucial pour la planète.

⇒ Le Forum est à revivre en vidéo <http://rassembler-avenir-stfp.fr/forum-climat-sinformer-pour-mieux-simplifier/>

EN BREF !

Aire d'accueil

Au 17 novembre 2015, alors que la Communauté de Communes Seine-Ecole est dissoute au 1er janvier 2016, les élus majoritaires de Seine Ecole, féréopontains compris, ont votés 867 000 euros pour porter de 16 à 40 le nombre de places de l'aire des gens du voyage.

Plutôt qu'une répartition sur plusieurs communes, ce choix de concentrer 40 caravanes sur Saint-Fargeau-Ponthierry rendra encore plus difficile un accueil de bonne qualité, notamment pour les enfants qui ont obligation d'être scolarisés.

Avec vous, Réussir l'Avenir : un nouvel élu

Philippe Boury siège depuis le 14 décembre 2015 au conseil municipal après la démission de Cyrille Herbez pour raisons professionnelles,

Voisins vigilants : un dispositif plutôt flou

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2015, la municipalité a voté la mise en place du dispositif de participation citoyenne à la sécurité. Ce sont en fait des habitants volontaires chargés de surveiller une rue, un quartier, pour signaler toute incivilité qui serait commise ou susceptible de l'être.

Dans cette période agitée, ces « voisins vigilants » sont censés répondre au sentiment d'insécurité ressenti par beaucoup de citoyens, et sont présentés comme un outil devant améliorer la « solidarité de proximité ».

Pour limiter tous les travers possibles d'une telle décision, les élus minoritaires du Conseil Municipal ont donc fait 3 propositions pour veiller à une application sereine de cet outil.

- ◆ Ces voisins vigilants ne doivent pas se substituer aux missions que ne pourrait pas assurer la police locale faute de personnel suffisant.
- ◆ Le cadre de leurs interventions et les missions doivent être détaillés précisément.
- ◆ Enfin, comme le précise la circulaire ministérielle sur laquelle leur existence s'appuie, ces citoyens doivent bénéficier d'une formation.

Pour sa part, RPA sera très attentif et refusera toute dérive qui puisse nuire au bon exercice du vivre ensemble dans notre commune.

Imprimé par nos soins



EDITO

L'année 2015 a été marquée par des événements d'une rare horreur qui ont tenté de faire vaciller la République.



Mais, malgré la douleur, les Français ont refusé le repli sur soi. Ils ont su y répondre en se rassemblant autour des valeurs de cette République. De Charlie au Bataclan, ils ont dit non à l'intolérance, à l'obscurantisme, à la haine, au rejet de l'autre. Ils ont su dire oui à la solidarité, au respect, à l'écoute, au « vivre ensemble ».

Ce sursaut fraternel doit maintenant se poursuivre.

Localement, les politiques publiques doivent aujourd'hui accompagner cet élan pour rassembler et contribuer à relever le défi d'une nation forte sur ses valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité.

Pourtant, en la matière, les choix de la municipalité de Saint-Fargeau-Ponthierry laissent perplexe et nous interrogent.

- La démocratie passe par une plus grande implication des citoyens dans la vie de la cité. Que dire alors des outils de **démocratie participative** vidés de leur sens, et de la suppression des possibilités d'expression des habitants dans les conseils de hameaux ?
- Comment interpréter la **méthode choisie pour entrer dans l'agglomération melunaise**, dont les conditions ont été négociées a minima au détriment des habitants de notre commune comme de ceux de Pringy ?
- Et quelle urgence y a-t-il à **déménager un Hôtel de ville**, sans concertation, et sans transparence sur l'opération immobilière ?

L'exercice de cette démocratie sereine se doit d'être à l'écoute de tous, dans l'attention et le respect de tous les habitants. Le recul démocratique, social, éducatif et culturel, qui apparaît sur notre commune, exige de rechercher constamment l'intérêt général, dans le cadre des principes et lois de la République.

Souhaitons que les choix municipaux permettent une année 2016 davantage solidaire, apaisée et citoyenne !

Bonne année à tous !

Pour nous contacter

Association « Rassembler Pour l'Avenir », 24 rue François Jacob, 77310 St-Fargeau-Ponthierry
 Site internet : <http://rassembler-avenir-stfp.fr/>
 Courriel : rassembler.avenir.stfp@gmail.com
 Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/rassembleravenirstfp>

La Communauté de Communes Seine-Ecole (CCSE) n'existe plus. Depuis le 1er janvier 2016, Saint-Fargeau-Ponthierry fait partie de la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine (CAMVS). Ce changement d'échelle va bouleverser le fonctionnement de notre commune et notre quotidien, d'autant que les conditions de cette entrée n'ont pas été suffisamment négociées.

Si des bénéfices sont à attendre (transports en commun, développement économique) des désavantages sont à craindre.

<p>Des impôts qui ne baisseront pas</p> <p>A St-Fargeau-Ponthierry, la promesse de campagne de la majorité municipale était de sortir de la CCSE pour optimiser les services (économie d'échelle) et baisser sa fiscalité.</p> <p>Mais les taux d'imposition municipaux vont augmenter.</p> <p>A la CAMVS, l'état des finances n'est pas des plus roses. Pour faire face à ses difficultés, l'Agglomération a décidé d'augmenter ses taux d'imposition pour 2015 et 2016.</p> <p>L'engagement du maire de Saint-Fargeau-Ponthierry de réduire la pression fiscale locale ne sera donc pas tenu.</p> <p>⇒ Conséquence : les Féréopontains devront attendre encore pour espérer voir leur impôt diminuer.</p> <p>Les promesses n'engagent que ceux qui y croient !</p>	<p>Gouvernance : un problème démocratique</p> <p>La loi permet à une agglomération qui étend son périmètre de choisir son pacte de gouvernance.</p> <p>Dans la composition du Conseil Communautaire, le choix fait par la CAMVS met à mal l'équité de la représentativité.</p> <p>Le poids des grosses communes est prépondérant. Les trois plus importantes totalisent 43 sièges sur 68.</p> <p>Les minorités municipales sont quasi absentes, notamment pour les petites communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pringy a deux sièges, mais aucun élu minoritaire. 48% de la population n'est pas représentée ! • Saint-Fargeau-Ponthierry a 6 élus dont 1 seul de la minorité. Là aussi, 48% des Féréopontains n'ont qu'un seul élu pour les représenter !
---	---



<p>Premières conséquences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets pédagogiques du collège : jusque là soutenus par la CCSE, ils ne le sont pas par la CAMVS. Les aides aux voyages scolaires et à l'accès à la piscine devront être compensés par la municipalité, suite à la pression des parents et à l'intervention des élus minoritaires lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2015. • En sera-t-il de même pour les autres aides que Seine-Ecole accordait (carte Imagin'R, Roulotte des petits, Anciens Combattants, ...) • Extension imposée de l'aire d'accueil des gens du voyage (cf page 4). 	<p>Des services publics en moins</p> <p>Faute d'avoir négocié avec l'Etat les conditions de l'intégration de notre commune à la CAMVS, des services publics quittent notre ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fermeture de la permanence de la police nationale jusqu'à nouvel ordre. • Départ du Trésor Public sur Melun depuis le 23 décembre 2015. <p>Des départs qui se rajoutent au déplacement de la mairie en entrée de ville, ce qui entrainera le transfert d'autres services municipaux !</p>
---	---



Les deux réunions publiques organisées par les élus minoritaires sont à revivre sur le site de RPA <http://rassembler-avenir-stfp.fr/ou-va-notre-commune-une-reunion-riche-en-debats/> <http://rassembler-avenir-stfp.fr/notre-entree-dans-melun-val-de-seine/>

La mairie quitte le centre ville..!

La municipalité a décidé de déplacer la mairie en entrée de ville, au deuxième semestre 2016, dans les anciens locaux de la société BASF.

Ce projet, mené dans la précipitation, soulève de nombreuses questions. Pourquoi quitter le centre-ville ? Dans quel but ? Pour quel coût financier ? Avec quelles conséquences ? Comment ce projet a-t-il été mené ? Quel projet immobilier en centre ville à la place de la mairie ?

Réunion Publique

Les élus minoritaires de la liste « Avec Vous, Réussir l'Avenir ! » vous invitent à une soirée d'information et de débat, **le jeudi 14 janvier 2016, à 20h**, salle de l'Odysée.



Au Conseil Municipal du 14 décembre 2015, le maire déclare une nouvelle fois que **la démocratie participative ne fait pas partie de son vocabulaire** ! Une affirmation qui signifie clairement la restriction du devoir d'information pour la municipalité et l'abandon du droit d'expression pour les habitants.

Ainsi, en à peine plus de 2 ans :

<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Suppression du Réussir Hebdo ⇒ Panneaux lumineux mis en panne ⇒ Quasi suppression des réunions publiques d'information ⇒ Volonté d'étouffer l'expression des élus minoritaires <p>Les féréopontains sont de plus en plus mal informés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Suppression de l'Observatoire du Service Public et de sa permanence sur le marché ⇒ Abandon du Rue par Rue : la rencontre mensuelle du maire et des élus avec les habitants ⇒ Suppression des questions diverses dans les Conseils de Quartiers à partir de 2016 <p>Les habitants de la commune ne sont plus consultés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Suppression des comités de suivi comme celui de l'Agenda 21 ou encore celui du Parc Sachot ⇒ Suppression des réunions de concertation concernant des projets de proximité (urbanisme, rénovation de routes, gestion des espaces verts...) ⇒ Suppression à partir de 2016, des séances publiques plénières des Conseils de Quartiers pour construire des projets (plans locaux de circulation, organisation du stationnement...) <p>Les suggestions des habitants ne sont plus prises en compte et les décisions sont imposées.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Suppression du budget participatif d'investissement ⇒ Suppression d'une co-réflexion en Conseil Inter-Quartiers pour décider de la réalisation de projets comme ceux qui avaient déjà été réalisés (aires de jeux dans les hameaux, création d'un vitrail à Moulignon, création d'une allée piétonnière pour les enfants aux Bordes...) <p>Les habitants sont mis à l'écart de toute initiative d'aménagement et de toute politique de proximité.</p>	

A l'heure où le citoyen laisse à penser qu'il se désintéresse de la vie de la cité et ne croit plus en ses élus, cette politique municipale va à rebours de ce qu'il convient de faire et de l'évolution recherchée par de plus en plus de municipalités de droite comme de gauche.

Aujourd'hui, ce n'est pas moins de démocratie qu'il faut imposer, mais plus de démocratie qu'il faut proposer. Pour cela, il faut utiliser tous les outils à disposition pour que le citoyen puisse être informé, consulté, associé et actif.

Extrait des informations récoltées par la veille de RPA. A consulter en intégralité sur le site <http://rassembler-avenir-stfp.fr/>

N'hésitez pas à nous transmettre vos informations sur veille.rpa@gmail.com

- Culture / Education** : Les élus de Pringy, de Saint-Fargeau-Ponthierry, de Seine-Ecole et du département étaient absents au Conseil d'Administration du Collège du 27 novembre 2015 consacré au budget.
- Economie / Finances** : Selon la municipalité actuelle, Chrono Drive exigeait la présence de la boulangerie Marie Blachère pour s'installer. Marie Blachère s'est installée. Chrono Drive, lui, reste fantomatique.
- Environnement** : Le dossier du déclassement d'une partie du parc R.Sachot (Espace Naturel Sensible) est en cours d'instruction au Conseil Départemental.
- Personnels** : En plus de ses frais de fonctionnement et de son régime indemnitaire, la Directrice Générale des Services de la ville se voit octroyer par la majorité municipale une indemnité de représentation de 5460 euros, comme pour une Sous-Préfète.